

## LA CHAPELLE-BALOUË

### SÉANCE DU LUNDI 27 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le lundi 27 juillet, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle-Balouë, se sont réunis à 17h00 à la salle « Aristide Carteau », sur la convocation qui leur a été adressée par Mme la Maire le 20 juillet 2020, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

- M. Don Jacques ANDREANI
- Mme Christiane BERSOUX
- Mme France-Muriel BLANCHE
- M. Jean-Marie BONNEFONT
- Mme Béatrice GOMES
- M. Jean LE ROUX
- M. Franck MARTIN
- M. Jérôme PASDELOU

#### ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

- Mme Sylvie GAGNEUX

La séance est publique, les mesures barrières étaient en place.

La séance démarre à 17h00.

Jean-Marie BONNEFONT est nommé secrétaire de séance.

## RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Vote du budget
2. Bilan de la rencontre avec EVOLIS
3. Éclairage/voirie : devis reçus à discuter
4. Planification des purges du réseau d'eau
5. Lettre M. GERNEZ et réponse apportée
6. Lettre aux habitants
7. Journée de bénévolat : Organisation
8. Contrat cantonnier : CUI
9. Planification des prochains conseils municipaux
10. Organisation du rangement des archives
11. Planification du ménage en mairie
12. Audit
13. Points divers

En préambule, Mme la Maire demande l'approbation des comptes-rendus des conseils municipaux des 9 et 10 juillet. Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

### 1. VOTE DU BUDGET

Un fascicule est remis aux membres du conseil municipal avec le rappel du budget et du compte de gestion 2019, ainsi que les données de budget prévisionnel 2020.

#### ***Bilan 2019***

Les conseillers parcourent le bilan 2019. Mme la Maire rappelle les chiffres budgétés et réels du compte de gestion 2019.

- En dépenses réelles :
  - 37% charges de gestion
  - 24% personnel
- En recettes réelles :
  - 29% dotation
  - 23% taxes
  - 14% eau

Le tableau d'amortissement est présenté (pour rappel, les deux emprunts en cours concernent l'assainissement ainsi que l'appartement de la mairie).

Question de M. LE ROUX : peut-on renégocier ces emprunts (taux d'intérêt de 2,95 et 3,82%) car les taux d'intérêt sont plus faibles actuellement ?

M. Bonnefont fait remarquer qu'on risque de ne pas gagner grand chose car on est à la fin de l'encours, et on rembourse essentiellement du capital actuellement. Le point est toutefois à étudier.

## **Budget Prévisionnel 2020**

La situation budgétaire à date est présentée par Mme la Maire (situation au 23/07/2020).

L'échéancier de l'emprunt 2020 est présenté. Le budget détaillé 2020 est déroulé par la Maire et le 1<sup>er</sup> adjoint.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget prévisionnel 2020. Les conseillers procèdent à la signature du document de budget prévisionnel en fin de séance.

## **Taux d'imposition sur le foncier bâti et non bâti**

Mme la Maire présente le récapitulatif des taux d'imposition sur le foncier bâti et non bâti. Elle propose le maintien des taux identiques à l'année dernière.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le maintien des taux d'imposition.

## **2. BILAN DE LA RENCONTRE AVEC EVOLIS**

Mme la Maire fait lecture du compte rendu de la rencontre avec les intervenants Evolis. Le compte rendu définitif sera diffusé par M. PASDELOU dans les prochains jours.

- Le débit de l'eau à la source va être surveillé régulièrement.
- La purge est nécessaire pour évacuer les débris présents dans l'eau.
- Les fossés de la Jaussée doivent être refaits.
- Evolis nous a donné la liste des compétences dont la commune dispose vis-à-vis de leurs actions.

## **3. DEVIS REÇUS A DISCUTER (ÉCLAIRAGE/VOIRIE/EAU)**

Mme la Maire présente divers devis en cours à la commune.

- Extension du réseau d'éclairage public : suspendu (mais le devis est valable 2 ans donc ce dernier n'est pas annulé).
- Raccordement au réseau d'eau potable pour M. Charles MONTOISY : conservé au budget, mais en attente d'avis définitif de ce dernier.
- Remplacement du poste de relevage : suspendu.
- Installation d'un dos d'âne sur la route du bourg : stoppé (il est préconisé de reprendre un avis auprès des habitants, ce sujet ne faisant pas consensus).
- Pose de panneaux de signalisation : stoppé.
- Voirie sur le chemin du bourg : suspendu.
- Devis complémentaire de 1180 € pour l'ancienne salle de réunion : stoppé.

Mme la Maire indique également que le loyer de l'appartement de la mairie est élevé. Il est décidé de le maintenir pour cette année compte tenu de la situation budgétaire de la commune, mais qu'il sera révisé l'année prochaine.

## **4. PLANIFICATION DES PURGES DU RÉSEAU D'EAU**

Le conseil municipal prévoit de planifier une purge des différents secteurs du réseau d'eau, afin d'évacuer les matières présentes dans les canalisations, qui sont susceptibles d'affecter la qualité de l'eau.

Cette action est impossible tant que l'arrêté « sécheresse » publié par la préfecture de la Creuse est en cours (à date : jusqu'au 22 août 2020).

Cette action est à planifier quelques semaines à l'avance afin d'en informer les habitants. Il est également vivement préconisé d'avoir le support d'Evolis ou d'une entreprise compétente en cas de besoin le jour de la purge, notamment en cas de rupture d'une vanne par exemple.

Pour information, malgré l'état de sécheresse au niveau du département, le débit de la source est bon pour le moment (contrôlé par M. MARTIN). Une surveillance hebdomadaire est déjà effectuée par M. MARTIN.

Dans tous les cas, il faut prévoir une purge avant l'hiver et une seconde devrait être planifiée au printemps, au maximum de ressource en eau.

Pour information, le réseau d'eau cartographié dans le dossier d'étude INFRALIM présente des inexactitudes (vannes introuvables ou mal localisées). Une action d'exploration sera menée par la commission Eau et assainissement pour retrouver les différentes vannes et purges, afin de corriger le schéma et d'établir un cadastre à jour du réseau d'eau.

## **5. LETTRE DE M. GERNEZ ET RÉPONSE APPORTÉE**

Mme la Maire fait lecture de la lettre reçue de M. GERNEZ à la mairie, ainsi que des réponses apportées. Ce courrier concerne les joints à la chaux faits par M. GRASSET sur le devant de sa maison, sur la qualité de l'eau et sur les droits de passage des propriétés privées.

Mme la Marie rappelle que la dernière analyse de l'eau date du 24 juin 2020. L'engagement du conseil sur la maintenance du réseau est rappelé. Mme la Maire rappelle également que les questions de droits de passage ne sont pas du ressort de la mairie et concernent directement les propriétaires.

## **6. LETTRE AUX HABITANTS**

Mme la Maire rappelle qu'un courrier a été distribué à tous les habitants de la commune, donnant des informations sur les actions du conseil municipal depuis l'élection du 28 juin. Il est notamment précisé que les habitants peuvent participer aux différentes commissions mises en place par le conseil municipal de manière à s'impliquer dans la vie communale.

## **7. ORGANISATION D'UNE DEMI-JOURNÉE BÉNÉVOLAT LE 8 AOÛT**

Mme la Maire rappelle l'organisation de cette demi-journée de bénévolat destinée à intervenir sur les espaces communaux pour des actions de nettoyage principalement.

Les différents chantiers proposés sont :

- Défrichage autour des panneaux d'affichage - La Deunière & Puyrageat
- Nettoyage du bourg (secteur du « rocher »)
- Nettoyage de la croix au bourg
- Nettoyage des espaces au cimetière & à l'église
- Nettoyage sur la Jaussée
- Elagage au Peupion

Une collation sera organisée sur la tranche de midi pour les présents. L'apport de l'outillage par les habitants est recommandé.

La journée sera organisée par Mme BLANCHE, M. PASDELOU et M. BONNEFONT.

Mme la Maire informe que l'arbre présent sur la place de l'église s'est brisé. Il a été débarrassé par Mme BLANCHE.

## **8. CONTRAT CANTONNIER - CUI**

Mme la Maire rappelle que le contrat actuel arrive à échéance le 20 août 2020. Un contrat en intérim a été reconduit jusqu'à la même date pour ne pas avoir de poste vacant (le cantonnier étant en arrêt maladie).

Mme la Maire propose de repartir sur un contrat d'insertion « CUI », compte tenu des finances réduites de la commune. Un tel contrat requiert de répondre positivement à plusieurs critères de la part des candidats (inscription à Pole Emploi, entre autres). Le contrat type « CUI » est un contrat sur 20h par semaine maximum. Il faudra étudier la possibilité d'annualiser les heures pour plus de flexibilité (le cantonnier est davantage sollicité en période printemps-été que le reste de l'année).

M. Jean LE ROUX suggère également la possibilité de mutualiser la fonction de cantonnier avec une autre commune.

## **9. PLANIFICATION DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX**

Mme la Maire et le 1<sup>er</sup> adjoint précisent que l'objet est de donner davantage de visibilité sur la tenue des conseils municipaux, en particulier pour les personnes qui travaillent ou qui sont à distance.

Le conseil décide dans la mesure du possible :

- de tenir de principe les conseils municipaux le vendredi soir,
- d'organiser un conseil tous les deux mois.

Un calendrier prévisionnel sera proposé par Mme la Maire. Les dates proposées seront révisables en fonction de l'emploi du temps des conseillers.

## **10. ORGANISATION DU RANGEMENT DES ARCHIVES**

Mme la Maire précise que la mairie a une responsabilité en termes de conservation des archives municipales.

Les archives sont actuellement stockées en vrac, il y a donc beaucoup de travail à faire. Mme la Maire propose une journée lors de laquelle le conseil municipal sera à l'œuvre pour ranger et trier les archives.

Le conseil planifie la date du 24 août pour organiser une journée de rangement.

## **11. PLANIFICATION DU MÉNAGE EN MAIRIE**

Mme la Maire rappelle que le ménage de la mairie est indispensable. Ce lieu accueille du public et doit faire l'objet d'un nettoyage régulier.

La question est posée de déléguer cette action au cantonnier, en complément de la secrétaire de Mairie. Le conseil rejette cette proposition mais propose d'intégrer cette tâche d'entretien à la fiche de poste du futur cantonnier.

M. PASDELOU propose la mise en place d'un calendrier en mairie sur lequel les conseillers viendront noter leurs créneaux de disponibilité pour s'assurer que le ménage est fait, si besoin l'effectuer par eux-mêmes.

## **12. AUDIT**

Mme la Maire rappelle la demande d'audit externe des comptes de la commune adressée à la préfecture de la Creuse. La préfecture a fait une réponse en déclarant n'être pas compétente pour un tel audit. Le point n'est toutefois pas définitivement fermé, et est toujours susceptible d'être adressé après l'envoi des budgets prévisionnels à la Cour Régionale des Comptes.

## **13. POINTS DIVERS**

Mme la Maire informe le conseil que la secrétaire de mairie est en arrêt maladie jusqu'au 31 juillet inclus.

Mme la Maire informe que la locataire de l'appartement de la mairie renonce à l'extension qui était prévue en raccordant la salle à côté du secrétariat. La mairie peut donc récupérer l'usage de cette salle.

M. ANDREANI a procédé à un état des lieux des routes sur l'ensemble du territoire communal, afin de voir quelles sont les actions de voirie à planifier.

Un cahier de bord devra être établi pour le véhicule à l'usage du cantonnier. Pour information, tous les conseillers peuvent le conduire (couverture par l'assurance).

La réouverture de la boulangerie n'a pas pu être incluse dans le budget 2020 et le sera dans le budget 2021. Toutefois, Mme la Maire indique avoir reçu des appels téléphoniques de plusieurs personnes intéressées pour reprendre ce commerce. Les personnes en question habitent les environs.

Une grille de suivi devra être établie pour l'alimentation en chlore du réseau d'eau. La grille sera laissée à la station de pompage. M. MARTIN est actuellement en charge de l'alimentation en chlore. Pour information, les bidons actuels de chlore sont marqués comme périmés le 27 août. La commission Eau et assainissement pourra se rapprocher de l'Office de l'eau de la Souterraine pour obtenir des informations quant à l'amélioration de la qualité de l'eau de la commune.

La révision du dispositif de chloration doit également être rapidement planifiée. Ce point est géré par la commission Eau et assainissement.

Un contact a été pris ce jour avec l'ARS suite à la dernière analyse de la qualité de l'eau. Plusieurs recommandations ont été émises pour l'amélioration de la qualité.

La question est posée de disposer d'une planification plus avancée des réunions d'EPCI et/ou de commissions syndicales.

La question est posée de la présence de bambous dans le virage de la rue de la Fontaine. Un élagage pourrait être demandé pour avoir plus de visibilité. Cela concerne aussi le croisement de la Route de Crozant et de la Route de Dun. Mme la Maire propose de faire un courrier en ce sens aux propriétaires. Il faut également vérifier les parcelles en question au niveau cadastral.

Un habitant informe que deux sacs poubelles ont été jetés derrière le terrain de la mairie. Le conseil vérifiera et disposera des ordures mentionnées.

Les membres du conseil procèdent à la signature du budget prévisionnel 2020.

Madame la Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 19h15.

Le conseil répond aux questions du public.

**Madame la Maire, Béatrice GOMES**